

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE

JE COUVRE LES FÛTS ET CITERNES D'EAU

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE ME PROTÈGE

COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES !

Dengue, chikungunya, zika
PROTÉGEONS-NOUS !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 oeufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir.

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

MOUSTIQUE TIGRE : point de situation dans les Landes

DOSSIER DE PRESSE

Mai 2016

Sommaire

Communiqué de presse	p.3
Mieux connaître le moustique tigre	p.4
Des gestes simples pour se protéger efficacement	p.8
Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre dans les Landes	p.10
Les maladies : chikungunya, dengue, Zika	p.13
Les supports d'information	p.14

Contacts presse

Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Véronique SEGUY / Séverine HUGUET / Aurélie RIQUELME / 05 57 01 44 13/14/96
ars-alpc-communication@ars.sante.fr

Préfecture des Landes

Antony MERLE / 05 58 06 58 14
antony.merle@landes.gouv.fr

Joëlle MEURISSE / 05 58 06 72 49
joelle.meurisse@landes.gouv.fr

Département des Landes

Mathilde CHARON-BURNEL / 05 58 05 40 32
presse@landes.fr

Surveillance du moustique tigre dans les Landes : les partenaires mobilisés pour la campagne 2016

Le département des Landes est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika depuis le 20/11/2015. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1^{er} mai au 30 novembre.



L'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'Institut de veille sanitaire, la Préfecture des Landes et le Département des Landes poursuivent conjointement la mise en place d'un plan d'actions spécifique. L'ensemble des actions est coordonné par le Préfet au sein d'une cellule départementale de gestion. Le Département des Landes finance à ce titre 100% de la surveillance et la lutte (telles que décrites dans le Plan national anti-dissémination) contre le moustique tigre dans les Landes. Dans le cadre de la surveillance épidémiologique renforcée, l'ARS recense et traite les signalements des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika.

Le plan d'actions détaille l'ensemble des mesures permettant de détecter et suivre l'évolution du moustique, mais aussi de mettre en œuvre de manière rapide et coordonnée des mesures de protection des personnes. Ces mesures font l'objet d'un arrêté préfectoral présenté au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Il comporte :

- **Des opérations d'information/sensibilisation : chacun peut, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.** En particulier, il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique, à l'intérieur et surtout autour de son domicile (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières mal entretenues, pneus usagés, etc.),
- **La mise en place d'une veille citoyenne :** chaque personne peut signaler la présence du moustique tigre sur www.signalement-moustique.fr ou en utilisant l'application mobile **iMoustique**® développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play),
- **Une surveillance entomologique (surveillance des populations de moustiques)** par le déploiement de pièges pondoirs permettant de surveiller la progression géographique du moustique dans le département,
- **Une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains)** renforcée et une organisation du signalement des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika en lien avec les professionnels de santé.

Ce dispositif de surveillance et de signalement a pour but, après confirmation de la présence du moustique tigre dans les lieux fréquentés par le malade durant la période de virémie (période où le malade peut potentiellement infecter le moustique en cas de piqûre), de **mettre en place rapidement des mesures de lutte contre les moustiques (suppression des eaux stagnantes, traitement de désinsectisation...)** pour éviter la transmission locale des virus.

Mieux connaître le moustique tigre

Source : www.signalement-moustique.fr (site du Ministère de la santé)

**Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique,
tout moustique n'est pas un moustique tigre.**

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika.

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

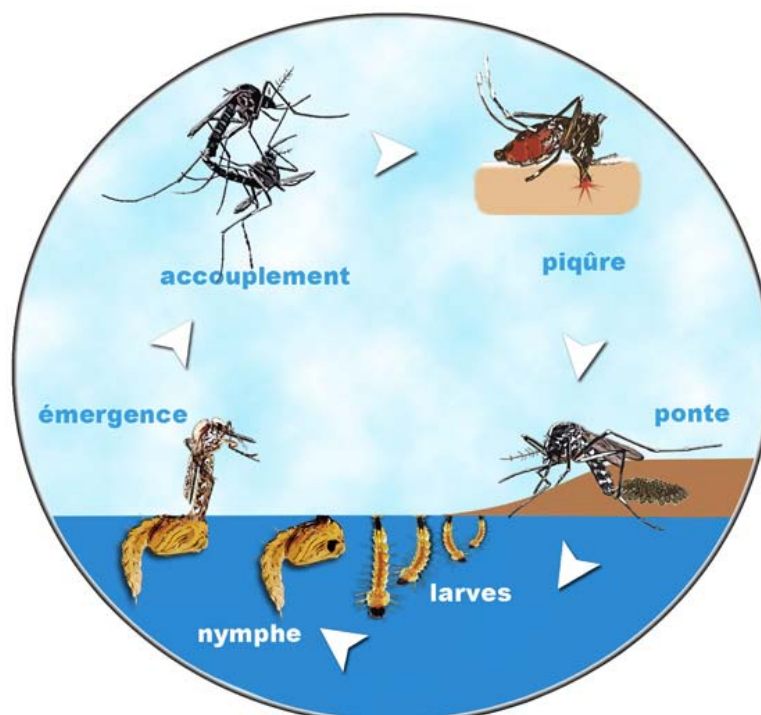
Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.



MODE DE VIE

Cycle de vie:

La vie d'un moustique se déroule sous quatre formes distinctes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte.



La femelle moustique pond l'œuf en bordure de milieu aquatique car l'œuf doit être mis en eau pour éclore et donner naissance à une larve. C'est cette période du cycle qui permet la permanence du moustique dans un territoire car l'œuf, tant qu'il est sec, se met en repos et peut supporter les températures hivernales. Aux premières pluies de printemps, l'eau réactive le cycle et la production de moustiques adultes.

La larve se change ensuite en nymphe, stade au cours duquel se produit la métamorphose, et pendant lequel le moustique ne s'alimente pas. Une fois la métamorphose accomplie, l'enveloppe de la nymphe s'ouvre pour laisser émerger l'adulte, mâle ou femelle. D'une phase aquatique, le moustique passe alors à une phase aérienne.

Peu de temps après l'émergence, mâles et femelles vont s'accoupler. Les femelles ne s'accouplent généralement qu'une seule fois dans leur vie et conservent le sperme dans des organes spécifiques, les spermathèques.

Une fois fécondée, la femelle va partir en quête d'un hôte (homme,...) à piquer. Le sang prélevé permet de fournir à la femelle les protéines nécessaires au développement de ses œufs. Après trois ou quatre jours, les œufs arrivent à maturation. La femelle recherche alors un gîte larvaire pour pondre ses œufs. Ce cycle piqûre-ponte se répète jusqu'à la mort de l'insecte.

Ainsi, seules les femelles piquent. Les mâles, eux, se nourrissent uniquement de jus sucré, de nectar.

Le développement des œufs s'étend de 7 à 20 jours, en fonction de la température. Plus il fait chaud, plus le développement des œufs est rapide. Dans de bonnes conditions de température, les **larves vivent une quinzaine de jours**. Les **adultes** vivent environ **entre deux et quatre semaines**.

Le moustique tigre se déplace peu. Il naît et vit chez nous, près de nos habitats, en zone urbaine principalement.

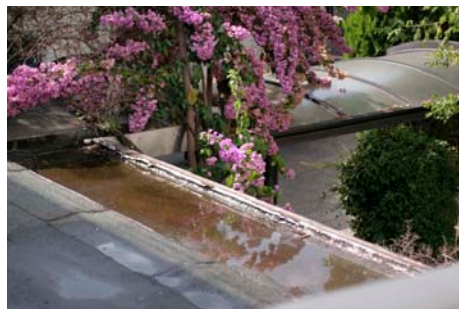
Le moustique tigre est une **espèce particulièrement nuisante**, agressive envers l'Homme, qui **pique dans la journée**, principalement à l'aube et au crépuscule, le plus souvent à l'extérieur.

Gîtes de développement :

Le moustique s'adapte rapidement dans un très large éventail d'habitats.

L'espèce est **adaptée à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses.**

Aedes albopictus a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).



AIRE DE REPARTITION

Modes de dispersion :

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre s'est adapté à divers environnements, et notamment au milieu urbain, en colonisant une multitude de récipients dans lesquels il pond ses œufs.

Grâce au commerce international et notamment à celui des pneus usagés, *Aedes albopictus* a progressivement été introduit sur les cinq continents ces trente dernières années. Cette capacité à être transporté et à coloniser des zones tempérées est due à une plasticité physiologique également importante. D'une part, les œufs d'*Aedes albopictus* ont comme particularité de résister à la dessiccation (assèchement), ce qui favorise leur transport et augmente leur durée de vie. D'autre part sa capacité de diapause (« hibernation ») lui permet de survivre durant l'hiver sous forme d'œufs en dormance dans les régions tempérées.

L'espèce est aujourd'hui implantée dans plus de 80 pays d'Asie, de l'Océan Indien, du Pacifique, d'Afrique, du bassin méditerranéen et des Amériques. Cette expansion fulgurante lui vaut d'être classé parmi les dix espèces les plus invasives au monde.

Aire de répartition en France :

Détectée en Italie dans les années 90, l'espèce est surveillée en France métropolitaine depuis les années 2000 avec pour principal outil de surveillance entomologique le piège pondoir. Ce piège, constitué d'un seau noir contenant de l'eau (attractif) et d'un morceau de polystyrène flottant (support de ponte), permet de proposer un site de ponte attractif pour l'espèce. Un larvicide est également ajouté pour éviter toute production de moustiques. Cette surveillance est principalement mise en place dans les grandes agglomérations et le long des axes de communication car les œufs et adultes peuvent être déplacés passivement par l'homme.

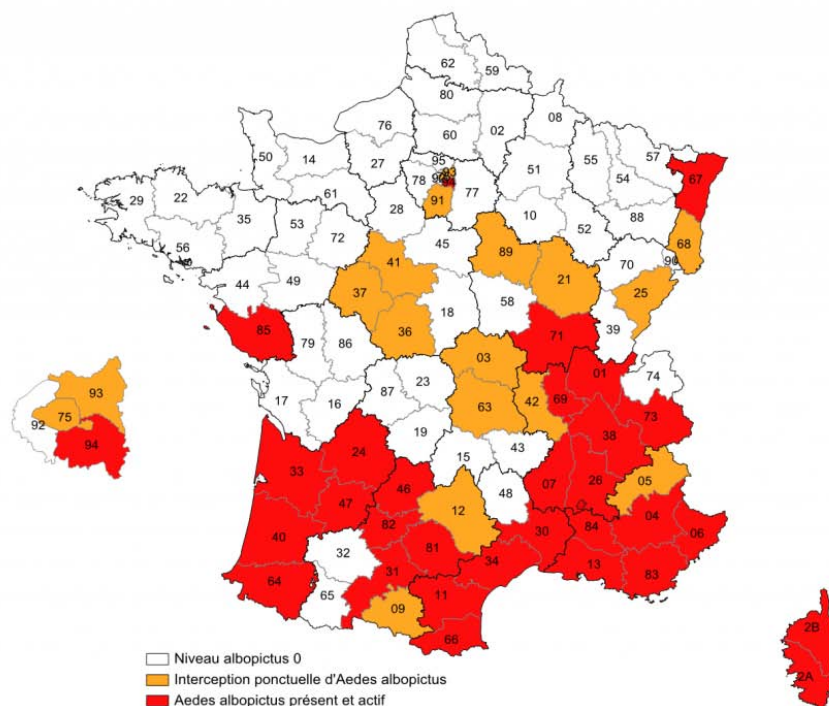
Initialement, les zones surveillées étaient des sociétés importatrices de pneus usagés depuis des zones où *Aedes albopictus* était présent, ainsi que la frontière franco-italienne. Parallèlement à des introductions, détectées puis contrôlées, chez certains importateurs de pneus dans le nord de la France, l'implantation d'une population d'*Aedes albopictus* a été mise en évidence dans le Sud-Est de la France en 2004 à Menton. La surveillance s'est ensuite amplifiée (13 pièges pondoirs en 2002, 4 600 pièges en 2015) et a permis de suivre sa progression.

En 2014, l'espèce a colonisé la quasi-totalité des départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud. L'espèce est également implantée dans des communes des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Gironde, de la Saône-et-Loire, de la Savoie et du Rhône.

En 2015, *Aedes albopictus* s'est implanté durablement dans l'Ain, le Bas-Rhin, le Dordogne, les Landes, le Lot, Les Pyrénées-Atlantiques, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le Val-de-Marne ainsi qu'en Vendée (cf. carte ci-dessous).

Ainsi, à ce jour, l'espèce est implantée dans des communes de 30 départements de France métropolitaine.

Des interceptions (identification de la présence et contrôle) sont également régulièrement réalisées à d'autres points du territoire.



source : Ministère de la Santé

RISQUE SANITAIRE

Le moustique tigre est capable de transmettre à l'homme différents virus de la dengue, du chikungunya et du Zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. Ainsi, en 2010, deux cas autochtones de dengue et deux cas autochtones de chikungunya ont été détectés respectivement à Nice et à Fréjus. En 2013, un cas autochtone de dengue a également été identifié dans les Bouches-du-Rhône.

En 2015, en France métropolitaine, 135 cas de dengue et 29 cas de chikungunya ont été déclarés. La plupart étaient importés mais 6 cas autochtones de dengue ont été détectés à Nîmes. Cet épisode de transmission autochtone fait suite à un foyer de 11 cas de chikungunya autochtones à Montpellier en 2014 (cf. site DGS).

Pour qu'une transmission de ces virus ait lieu en France métropolitaine, plusieurs conditions sont nécessaires :

- la présence du vecteur,
- l'exposition du moustique au virus de la dengue, du chikungunya ou du Zika,
- une « naïveté » immunologique de la population humaine à ce virus, ce qui est le cas des métropolitains, très peu confrontés à ces virus.

L'exposition des moustiques tigres présents en France à ces virus est notamment possible lorsque des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes (Antilles, Amérique du Sud, Asie du Sud-Est, Océan Indien) reviennent infectés, introduisent ces virus en France métropolitaine et se font piquer par des moustiques tigres locaux. Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour, sur le territoire métropolitain, le virus à une personne qui n'a pas voyagé à l'occasion d'une autre piqûre.

Des gestes simples pour se protéger efficacement

Il n'existe pas de vaccin contre la dengue, le chikungunya et le Zika. Pour limiter au maximum les risques d'infection, la mobilisation de la population est essentielle. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

Eviter la prolifération des moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies

Pour cela, il faut éliminer régulièrement tous les lieux de reproduction des moustiques qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur des maisons : soucoupes sous les pots de fleur, réservoirs d'eau... C'est le moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques.

Se protéger, c'est d'abord éliminer les gîtes d'accueils potentiels du moustique. Pour éliminer les moustiques, il ne faut pas leur offrir de lieux de vie, ni de reproduction.

Le moustique tigre se déplace peu. Celui qui nous pique est né chez nous. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilants pour détruire les larves.

Pourquoi les moustiques aiment-ils vivre près de nos maisons ? Parce qu'ils y trouvent :

- de la nourriture pour le développement de leurs œufs, en nous piquant,
- des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes,
- des lieux de repos à l'ombre des arbres.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner** : petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts.
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine**, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées** et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- **Couvrir les réservoirs d'eau** avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- **Couvrir les piscines hors d'usage** et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.

Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :

- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Se protéger contre les piqûres de moustiques

La prévention individuelle passe par l'utilisation de moyens de protection physiques et chimiques

La dengue, le chikungunya et le Zika se transmettent d'homme à homme principalement par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes*. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée. Après un délai d'incubation chez le moustique de l'ordre de quelques jours et à l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut transmettre le virus à une personne saine.

Les personnes se rendant dans des zones où circulent les virus du chikungunya de la dengue ou du Zika, comme actuellement dans de nombreux pays d'Amérique latine, les Antilles françaises, la Guyane et l'Océan indien, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour si elles résident dans les départements où le moustique est implanté. L'objectif est de prévenir l'introduction et la transmission de ces maladies en métropole.

Ainsi, il est important de prendre toutes les dispositions pour éviter autant que possible d'être piqué dans les 10 jours suivant le retour même en l'absence de signes cliniques.

Pour se protéger des piqûres, il faut :

- **Porter des vêtements longs et protéger les pieds et chevilles**, ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres.
L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection (avantages : persistance du produit, coût et sécurité d'emploi puisque le contact avec la peau est fortement réduit).
- **Utiliser des répulsifs cutanés** (ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer) :
 - à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (à l'exception des muqueuses et des lésions cutanées étendues), visage compris,
 - durée de la protection entre 6 à 12 heures selon la concentration du produit et de la température extérieure, à renouveler en fonction de la transpiration ou des bains et des douches,
 - l'utilisation de crèmes solaires diminue l'efficacité de protection des répulsifs et réciproquement,
 - des précautions d'emploi sont à respecter notamment chez l'enfant et chez la femme enceinte. L'emploi de moustiquaires de berceau est le moyen prioritaire de protection efficace des jeunes enfants et la protection par le port de vêtements couvrants est particulièrement recommandée.La liste des répulsifs anti-moustiques est disponible sur www.social-sante.gouv.fr/repulsifs-moustiques
- **Dans l'habitat**, il est possible d'équiper portes et fenêtres de **moustiquaires** afin de réduire la présence de moustiques. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide **d'insecticides**, des rideaux de portes, voilages, fenêtres et séparations intérieures ainsi que par l'utilisation de **répulsifs domestiques** comme les diffuseurs électriques. Les **tortillons fumigènes** ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur. Ils sont déconseillés en présence de personnes sensibles (personnes souffrant d'asthme,...). Les moustiques n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle.

Eviter les piqûres de moustiques, c'est protéger notre santé et celle de notre entourage

Contrairement au moustique vecteur du paludisme, l'*Aedes* a une activité principalement diurne avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. **C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.**

Aucune mesure n'est efficace à 100% et c'est la somme de mesures individuelles et collectives qui permet de faire diminuer la transmission.

Pour plus d'informations, vous pouvez demander conseil
à votre pharmacien ou à votre médecin.

Les acteurs impliqués dans la surveillance renforcée du moustique tigre dans les Landes

L'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, l'Institut de veille sanitaire, la Préfecture des Landes, le Département des Landes et son opérateur l'EID Méditerranée, les communes et les professionnels de santé du département se mobilisent pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

Le département des Landes est classé par arrêté interministériel dans la liste des départements « où le moustique constitue une menace pour la santé des populations ». La Direction générale de la santé a par ailleurs placé le département des Landes au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika qui en comporte 6 :

Niveau albopictus 0

0a absence d'*Aedes albopictus*

0b présence contrôlée d'*Aedes albopictus* du 1^{er} mai au 30 novembre

Niveau albopictus 1 (niveau actuel des Landes)

Aedes albopictus implanté et actif

Niveau albopictus 2

Aedes albopictus implanté et actif et présence d'un **cas humain autochtone confirmé** de transmission vectorielle de chikungunya, dengue ou Zika

Niveau albopictus 3

Aedes albopictus implanté et actif et présence d'un **foyer de cas humains autochtones**

(définition de foyer : au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)

Niveau albopictus 4

Aedes albopictus implanté et actif et présence de **plusieurs foyers de cas humains autochtones**

(foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)

Niveau albopictus 5

Aedes albopictus implanté et actif et épidémie

5a **répartition diffuse de cas humains autochtones** au-delà des foyers déjà individualisés

5b **épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque élevé** qui dépasse les capacités de surveillance épidémiologique et entomologique mises en place pour les niveaux antérieurs et nécessite une adaptation des modalités de surveillance et d'action.

Ce passage au niveau 1 entraîne la mise en place d'une déclinaison départementale du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Bilan de situation pour la saison 2015 dans les Landes

Chronologie des faits :

- **2010** : mise en place d'un système de surveillance entomologique sous l'autorité du Ministère de la santé; réseau de pièges pondoires répartis sur des sites à risque d'importation.
- **2014** : détection ponctuelle du moustique tigre sur une aire de repos à Saignac-et-Muret qui engendre le passage des Landes en niveau Ob.
- **2015** : détection de moustiques adultes dans 4 communes du département suite à des signalements citoyens ; présence définitive et irréversible constatée sur ces 4 communes.
- **20 novembre 2015** : les Landes sont classées par arrêté interministériel dans la liste des départements où le moustique constitue une menace pour la santé des populations. La Direction générale de la santé a placé les Landes au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue.

Bilan de la surveillance entomologique et épidémiologique pour la saison 2015 :

- 152 pièges pondoires sur 22 communes,
- 45 sites surveillés, dont 28 en agglomérations, 15 sur des aires de repos et 2 en zones de forêt,
- détection du moustique sur 4 communes des Landes : Dax, Narrosse, Hagetmau et Bougue où une implantation durable du moustique a été confirmée,
- 3 cas confirmés de dengue (importés).
- **Aucun traitement adulticide n'a été réalisé.**

2016 : La surveillance entomologique et les mesures de lutte anti-vectorielle sont encadrées par arrêté préfectoral, dans le cadre du niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue. Le virus Zika est également pris en compte.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre de ce plan

- **Le Préfet est responsable de la définition des actions de lutte contre les moustiques**

Un arrêté relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département est signé par le Préfet des Landes. Cet arrêté entérine la déclinaison départementale du plan national.

Une cellule départementale de gestion, placée sous l'égide du Préfet, permet la coordination de tous les acteurs impliqués dans la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

- **L'Agence régionale de santé assure l'organisation du signalement des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika dans le cadre de la surveillance épidémiologique coordonnée par l'Institut de Veille sanitaire**

L'ARS assure l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale), pour la mise en œuvre du signalement accéléré des cas suspects importés de chikungunya, de dengue et de Zika. Une information sera également adressée aux pharmaciens plus particulièrement sur les moyens de protection individuelle.

En présence de cas confirmés, l'ARS réalisera une investigation épidémiologique :

Dans le cadre du plan départemental, l'ARS recevra les signalements et validera les cas confirmés, en s'appuyant sur la cellule de l'InVS en région (Cire). Elle suivra ensuite les demandes de confirmation biologique. Elle s'assurera que les **mesures de protection individuelle** pendant la période virémique (potentiellement contagieuse) des malades confirmés ont été recommandées. Elle **signalera** tout cas confirmé à l'EID Méditerranée, opérateur retenu par le Département des Landes, pour mise en œuvre de l'enquête entomologique et des actions de lutte anti-vectorielle adéquates.

La cellule de l'InVS en région (Cire) diffusera un bilan hebdomadaire de la surveillance épidémiologique renforcée aux acteurs concernés par la mise en œuvre du plan dans le cadre de son « Point épidémio ».

- **Le Département des Landes**

Le Département des Landes, dans le cadre du plan départemental anti-dissémination du chikungunya et de la dengue, met en œuvre un dispositif de surveillance entomologique et de lutte contre le moustique tigre *Aedes albopictus*. Il a décidé de confier cette mission à l'EID Méditerranée.

Le Département assure la totalité du financement de cette mission qui représente un budget minimal de 70 000 € pour 2016 (le budget total est fonction de nombre d'enquêtes et/ou de traitements réalisés autour de cas humains de dengue, chikungunya et Zika).

- **L'Établissement public Interdépartemental pour la démoustication Méditerranée (EID Méditerranée)**

L'EID est l'organisme de droit public habilité dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de mise en œuvre dans les Landes du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika en métropole. Il assure à ce titre la surveillance de la progression géographique de l'implantation d'*Aedes albopictus*.

Cette surveillance se traduit par la mise en place de pièges pondoirs sur les territoires non colonisés autour de différents sites à risque d'introduction : aires de stockage de pneus usagés et importés, aires de services d'autoroute et de ferroutage, grands axes routiers provenant de départements colonisés, d'Espagne, etc.

Par ailleurs, l'EID Méditerranée assure une veille entomologique basée sur un dispositif de recueil des signalements et d'identification du moustique *Aedes albopictus*. En cas de détection d'*Aedes albopictus*, l'EID Méditerranée est chargé de la mise en œuvre d'enquêtes entomologiques et, le cas échéant, de traitements. L'objectif étant de limiter la densification et l'expansion d'*Aedes albopictus* en agissant autour des cas suspects importés ou des cas confirmés pour éviter l'apparition des cas autochtones.

Les maladies : chikungunya, dengue, Zika

La transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika

Le moustique **n'est pas, en lui-même, porteur du virus** de la dengue, du chikungunya ou du Zika. **Il ne peut le transmettre que s'il a piqué, au préalable, une personne déjà infectée.**

Il n'y a pas, actuellement, d'épidémie de chikungunya, de dengue ou de Zika en France métropolitaine.

Cependant, à partir du moment où le moustique est présent le risque existe, mais il n'est pas systématique et repose sur la conjonction de plusieurs facteurs : il faut tout d'abord que le moustique, lors d'une piqûre, prélève du sang contenant le virus sur une personne malade (par exemple une personne malade revenant d'une zone où circule le virus). A l'occasion d'une autre piqûre, le moustique peut ensuite, sous certaines conditions, transmettre le virus à une personne saine.

Il faut donc prendre les mesures de protection collective et individuelle (voir des gestes simples pour se protéger efficacement) nécessaires pour limiter la prolifération des moustiques et prendre en charge les personnes qui seraient susceptibles d'être infectées pour prévenir toute épidémie.

Comment se manifeste la dengue ?

La dengue est une maladie virale transmise par la piqûre des moustiques du genre *Aedes* (moustique tigre). La dengue provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête, de courbatures et d'une sensation de fatigue. Si dans la majorité des cas il n'y a pas de complications, la maladie peut cependant évoluer vers des formes sévères (dengue hémorragique en cas d'infections répétées).

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique de la dengue, ni de vaccin.

La prise en charge est donc centrée sur la surveillance et les traitements symptomatiques pour soulager la douleur et la fièvre. L'aspirine est toutefois contre indiquée par son action anti-agrégante plaquettaire, elle peut aggraver la situation.

Comment se manifeste le chikungunya ?

Le chikungunya provoque de fortes fièvres accompagnées de maux de tête. La fièvre élevée apparaît brutalement accompagnée de douleurs articulaires pouvant être intenses, touchant principalement les extrémités (poignets, chevilles, phalanges). L'évolution est le plus souvent favorable, sans séquelle, mais elle peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des arthralgies (douleurs articulaires) persistantes. L'immunité acquise est durable.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin. Le traitement est symptomatique (anti-douleurs, médicaments contre la fièvre).

Comment se manifeste le Zika ?

Suite à la piqûre de moustique, les symptômes apparaissent après un temps d'incubation allant de 3 à 12 jours. La majorité des personnes infectées par le virus (on estime 70 à 80 % des cas) ne développent aucun symptôme. Dans sa forme classique, le virus peut provoquer un syndrome pseudo-grippal et des éruptions cutanées possiblement prurigineuses avec ou sans fièvre, des douleurs articulaires, des douleurs musculaires, des conjonctivites, des maux de têtes, et des œdèmes des mains et/ou des pieds. La plupart des cas ne justifient pas d'hospitalisation.

Il n'existe pas de traitement antiviral spécifique, ni de vaccin.

Le traitement est avant tout symptomatique (traitement de chacun des symptômes) et repose notamment sur la prise d'antalgiques (comme le paracétamol), et le repos. L'utilisation d'aspirine est fortement déconseillée en raison des risques de saignement.

Il est important de consulter un médecin en cas de signes évocateurs, **tout particulièrement pour les femmes enceintes** compte-tenu du risque de complication chez l'enfant à naître.

La campagne de communication

Des supports grand public

Une affiche, une carte postale, des bannières web, un article clé en main et une check-list pour prévenir la prolifération des moustiques chez soi sont téléchargeables sur le site de l'ARS [en cliquant ici](#)

Des exemplaires papiers seront mis à disposition des préfectures, départements et communes les plus impactées par le moustique tigre dans les départements en niveau 1 (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques).

Des supports voyageurs

Une affiche, un flyer et un dépliant spécifique pour les voyageurs sont téléchargeables sur le site de l'ARS [en cliquant ici](#)

Ces supports vont être transmis aux aéroports et ports des départements en niveau 1 ainsi qu'aux centres santé des voyageurs.

Une information aux professionnels de santé

L'ARS va informer spécifiquement les professionnels de santé des départements en niveau 1 (établissements de santé, médecins, pharmaciens, pédiatres, laboratoires) en leur associant les supports de communication ainsi que des informations spécifiques pour la prise en charge des patients.

Des informations en ligne sur les sites internet

- de l'ARS : www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr
- de la Préfecture des Landes : www.landés.gouv.fr
- du Département des Landes : www.landés.fr
- de l'EID Méditerranée : www.eid-med.org

En savoir plus sur la dengue, le chikungunya et le Zika

- Ministère des affaires sociales et de la santé :
 - Zika : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/virus-zika>
 - Chikungunya : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/chikungunya>
 - Dengue : <http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/la-dengue-information-et-prevention>
- Institut de veille sanitaire (InVS) : www.invs.sante.fr (Rubrique Dossiers thématiques / Maladies infectieuses / Maladies à transmission vectorielle)



La population doit prendre conscience que le moustique tigre, une fois implanté ne peut être éradiqué par des traitements chimiques. Seule la destruction de ses gîtes de ponte peut permettre d'agir sur sa densité et donc sur la nuisance qu'il génère. Agir sur la densité de moustique en supprimant les gîtes larvaires permet également de limiter la propagation d'une éventuelle épidémie.